

## AVIS DE PROMULGATION

### Règlement #2023-320

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière,

Que le conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, à sa séance du 13 mars 2023 a adopté le règlement #2023-320 intitulé :

#### **Règlement #2023-320 : Autorisation de circulation de véhicules hors route sur un chemin public**

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 6 février 2023
- Dépôt du premier projet de règlement : 6 février 2023
- Consultation publique : N/A
- Adoption du règlement : 13 mars 2023
- Date d'entrée en vigueur : 14 mars 2023

Que ce règlement est déposé au bureau municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière situé au 2485, rue Principal, Saint-Édouard où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la loi.

Donné à St-Édouard-de-Lotbinière, ce 14 mars 2023



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Gref.-très.